Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

Raison sociale

Téléphone : 33 (0)5 45 69 21 21

Télécopie : 33 (0)5 45 69 38 89

Hi-Tec International
59 rue de l'Egalité
16160 GOND PONTOUVRE - FRANCE

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Engine Flush date de dernière modification : **05/05/2013**

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: Mécarun Engine Flush
2 - Fournisseur: Propriétaire de la marque et distributeur.
3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation).
NETTOYAGE INTERIEUR MOTEUR 4 TEMPS ESSENCE/DIESEL
4 - Autres données: - Teneur en matières actives : 100 % %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers: Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Eviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS d'exposition ou d'un malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
S23 - Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol/gaz
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S43 - En cas d'incendie utiliser du sable, du dioxide de carbone, ou un agent à poudres inertes. Ne jamais mettre de l'eau.
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 - En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
2 - Risques spécifiques:
3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :
- N° CAS Composant : 64742.48.9 naphta de pétrole lourd hydrotaité? CE 265-150-3, Xn, R65, R66 <= 80 %.
95-50-1 1,2 Dichlorobenzene, REACH 01-2119451167-40, CE 202-425-9, Xn, Xi, N, R22, R36/37/38, R50/53 <= 20 %.

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger):

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Remarques générales :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalomogiste.
Après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médecale.
Tourner sur le côté, une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Indications destinées au médecin :
L'exposition répétée à la plupart des solvants pouvant être à l'origine des troubles neuropsychiques (mémoire, irritabilité), il en sera tenu compte au cours des visites systèmatiques.
Les symptômes suivants peuvent apparaître :
EFFETS PAR INHALATION : irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition à fortes concentrations
de vapeur peut provoquer la dépression du système nerveux central : maux de tête et vertiges.
Risques Lors de contact répétés : sécheresse de la peau, risque de dermatite chronique.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée
ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Contre-indiqués : Eau (H2O) : Risque d'étalement

2 - Dangers spécifiques: Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
Les produits de décomposition peuvent éventuelleemnt comprendre les substances suivantes :
Monoxyde de carbone (CO).
Dioxyde de carbone.
Aldéhydes.
Suies.

3 - Méthodes particulières d'intervention: Par le pied des flammes.
Refroidir les récipients en danger enpulvérisant de l'eau.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant prés des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les conteants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette préparation est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

4 - Protection des intervenants: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
3 - Méthodes de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:
- Mesures techniques : Eviter la formation d'aérosols.
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Précautions : Sous rétention.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Conseils d'utilisation : Cf FicheTechnique.

2 - Stockage:
- Mesures techniques : Sous rétention. Mise à la terre des récipients.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier spécial.
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le produit.
- Conditions de stockage : Hors de portée d'une source de chaleur.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section).
Eliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteners non étiquetés.
- Matières incompatibles : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Matériaux d'emballage : Polyéthylène ou Fer (Métal de préférence).

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: 64741-48-9 Naphta de pétrole lourd hydrotraité.
VME : Valeur momentanée : 1500 mg/m3.
Valeur à long terme : 1000 mg/m3.
2 - Paramètre de contrôle: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
3 - Equipement de protection individuelle:
- Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Type de filtre à utiliser pour le masque à cartouche A.
- Protection des mains : Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité
Qui peuvent varier d'un fabricant à l'aitre.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Gants nitryle.
Gants Caoutchouc fluoré.
- Protection des yeux : Lunettes étanches en cas de risque de projections.

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:
- Forme : Liquide fluide
- Couleur : Vert
- Odeur : Aromatique chloré

2 - Valeur du pH: Non mesurable
3 - Température de décomposition: (°C) 179-216
4 - Point d'éclair: 66°C
5 - Température d'auto-inflammation: > 230°C environ.
6 - Caractéristiques d'explosivité: Limite d'explosivité en % volume dans l'air : < 0,6 % > 7 %.
Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explisifs vapeur-air peuvent se former.
7 - Pression de vapeur: à 37°C : 3 hPa
8 - Densité de vapeur: > 1 (air=1)
9 - Masse volumique: 0,86 Kg/L
10 - Solubilité: Dans les alcools.
11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Vitesse d'évaporation relative (NBUAC = 1) 0,025.
12 - Température de solidification: > -40°C

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation.
Pas de décomposition en vas d'usage conforme.
2 - Conditions à éviter: Proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent.
3 - Matières à éviter: Oxygène sous pression ou oxygène liquide.
Oxydes métaloïdiques (O3, N2O4)
Péroxydes (H2O2, Na2O2, K2O).
Acides oxydants et sels (HNO3, MnO4K…).
Acides et sels (H2SO4, HClO4).
Haloogènes : fluor, chlore, brome, iode.
4 - Produits de décomposition dangereux: La combustion génère des oxydes de carbone.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: 64742-48-9 naphta de pétrole lourd hydrotaité.
Oral LD50 >2000 mg/kg (RAT).
Dermique LD50 >2000 mg/kg (LAPIN).
2 - Effets locaux:
3 - Sensibilisation: Inhalation : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoires;
Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Contact avec la peau : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
4 - Toxicité chronique:
5 - Toxicité à long terme:
6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Liquide fluide.
2 - Persistance / dégradabilité: Le produit est biodégradable.
Facilement récupérable du milieu aquatique.
3 - Bioaccumulation: Peut s'accumuler dans les organismes.
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.
Compte tenu de ses caractéristques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
Le produit est volatile et demeure dans la phase atmosphérique.
Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.
4 - Ecotoxicité:
5 - Autres:
Facilement récupérable du milieu aquatique

13 - Considérations relatives à l'élimination

Ne pas rejeter à l'égout ou dans un milieu naturel.

Faire enlever par un organisme agréé.
Nomenclature des déchets : Catégories C 122.
Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément au prescripitons légales.
Emballages non nettoyés : Recommandation : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Le produit et l'emballage ne sont pas rejetablent en milieu naturel, ni dans les égouts.
Faire enlever par une entreprise agrée et habilitée cf liste préféctorale.
Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

1 - Numéro ONU :: 1591 1,2 Dichlorobenzene
2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:
- Terre Catégorie : 60
- Terre Tunnel :
- Terre Classe : 6
- Terre Code :
- Terre Groupe : III
- Terre Etiquette :
- Terre Identifiant :
- Terre QL :
- Terre Dispo :
- Terre EQ :

3 - maritime IMDG:
- Mer Classe : 60
- Mer 2° Etiquette :
- Mer Groupe : III
- Mer QL :
- Mer EMS : F-A, S-A
- Mer dispo :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- Air Classe : 6
- Air 2° Etiquette : III
- Air Groupe :
- Air Passager : 655: 60 L
- Air Cargo : 663: 220 L
- Air Note :
- Air EQ :

5 - Informations:

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
S23 - Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol/gaz
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S43 - En cas d'incendie utiliser du sable, du dioxide de carbone, ou un agent à poudres inertes. Ne jamais mettre de l'eau.
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 - En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

2 - Autorisations:
3 - Restrictions:
Règlement UE (CE) N°1907/2006 (REACH) Annexe XVII : Non applicable.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France) : 9

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80

Produit réservé au moteur essence et diesel.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.